

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES - BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE WINGLES

ENQUETE PARCELLAIRE

AVIS D'ENQUETE

Le public est prévenu qu'en application du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 4 mai 2010 une enquête parcellaire aura lieu en Mairie de WINGLES pendant 19 jours consécutifs du 14 juin 2010 au 2 juillet 2010 sur le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté à vocation principale d'habitat « Cité des Arts » sur le territoire de la commune de WINGLES

Le siège de l'enquête est fixé en Mairie de WINGLES.

M. Michel FROIDURE est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Il recevra les observations du public les :

- 14 juin 2010 de 9h à 12h en mairie de WINGLES;
- 2 juillet 2010 de 13h30 h à 17 h 30 en Mairie de WINGLES;

Pendant la période susvisée, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans la Mairie de la commune susvisée aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet. Ils pourront également les adresser par écrit soit au Commissaire Enquêteur en Mairie de WINGLES soit au Maire de cette commune.

A l'issue de l'enquête, le commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).